

Sujet: avis de l'ONF sur le plan de gestion de la RNN de Chastreix-Sancy

Date : 07/04/2015 15:03

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous l'avis de l'ONF sur la prise en compte des observations du CNPN.

Rappel des 5 recommandations du CNPN :

1. le nécessaire rapprochement avec la réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour pour des objectifs et des opérations concernant des enjeux communs,
2. la mise en place d'un programme de réduction des impacts de la surfréquentation touristique des crêtes,
3. la mise en place à moyen terme d'une réglementation spécifique pour encadrer et limiter la quantité, la nature et les périodes des épandages agricoles sur les prairies,
4. une meilleure valorisation et étude du patrimoine géologique,
5. une extension progressive des îlots de vieillissement et de sénescence.

Concernant le point 1 et le **rapprochement avec la RNN de Chaudefour**, les réponses apportées à la recommandation du CNPN semblent très significatives, et déjà effectives pour un certain nombre d'entre elles : 32 opérations mutualisées entre les deux réserves. Certaines ont déjà été initiées en 2014 et 2015 : stagiaire commun, conférence naturaliste commune (cf 14/03/2015), animations communes auprès des enfants, etc.. D'autres actions sont programmées à court terme (réunions régulières et formelles des équipes des deux réserves, réunion commune des deux comités consultatifs, généralisation de groupes de travail communs, etc.). Malgré le retrait de l'ONF en tant qu'associé à la gestion sur Chastreix-Sancy, l'agence veillera toujours à maintenir les meilleures relations de partenariat entre les 2 réserves via notre implication sur Chaudefour et notre rôle de responsable de la mise en œuvre du régime forestier à Chastreix.

Concernant le point 2 et **la maîtrise de la surfréquentation**, là aussi les réponses apportées semblent pertinentes, notamment sur la mise en place d'un plan de circulation, avec des visiteurs canalisés sur des sentiers aménagés en conséquence, et de nature à apporter des améliorations sur l'impact de la surfréquentation des crêtes. L'ambition d'avoir un programme d'actions collectif et partenarial est également important.

Concernant les points 3 et 4, ras, cela ne nous concerne pas directement en tant que forestier.

Concernant le point 5 et **l'extension progressive des îlots de vieillissement et de sénescence**, le rapport rappelle les opérations liées à l'objectif de « mettre en place des zones de non intervention, des îlots de sénescence et une trame d'arbres à biodiversité ».

Il est ainsi prévu que 80 ha de forêts soient classés en libre évolution pour la fin 2018 et que cette superficie soit portée à 150 ha (sur les 400 ha forestiers de la réserve) à long terme.

Il est également opportunément rappelé que les instructions techniques de l'ONF sur cette question des îlots de vieux bois ont été appliquées lors de l'élaboration des opérations concernées.

Notamment cela a été mis en application dans le cadre du travail d'identification d'arbres habitats à valeur écologique pour la mise en place d'une trame écologique et fonctionnelle de vieux bois et associés.

Le travail a été présenté lors de la conférence du 14 mars dernier devant un public nombreux (une centaine de personnes).

l'ONF a déjà participé de manière active aux objectifs de gestion de la RNN.

Nous devons rappeler que les forêts publiques concernées par la RNN ne sont pas domaniales, mais sectionales pour la plupart, et que malgré notre volonté et nos propositions (par ex de mise en place d'îlots de sénescence), nous restons tributaires de la décision des collectivités. Nous avons cependant obtenu une augmentation des surfaces non récoltées et protégées par un statut réglementaire supplémentaire de + de 49 ha entre le premier dossier et le nouveau, grâce à la bonne volonté du propriétaire et à un bon partenariat avec la RNN. Nous avons également identifié des zones intéressantes pour la protection à adjoindre dans les prochaines années en fonction du souhait du propriétaire.

Nous sommes pleinement en accord avec les orientations proposées.

Avec mes meilleures salutations



www.onf.fr

RIFFAUD Jean-Louis

Directeur de l'agence Montagne d'Auvergne
12 allée des eaux et forêts 63370 LEMPDES
04 73 42 01 31 / 06 23 97 72 09